

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments have signed this Convention.

DONE in two copies at Washington this twenty-sixth day of September, 1980, in the French and English languages, each text being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé la présente Convention.

FAIT en deux exemplaires à Washington ce vingt-sixième jour de septembre 1980, en français et en anglais, chaque texte faisant également foi.

ALLAN J. MACEACHEN  
*For the Government of Canada*  
*Pour le Gouvernement du Canada*

G. WILLIAM MILLER  
*For the Government of the United States of America*  
*Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique*